

DÉNOMBREMENT DE 1926.

LISTE NOMINATIVE
DES HABITANTS DE LA COMMUNE DE *Cornillon-en-Crièves**Rappel des chiffres inscrits dans l'Etat modèle n° 6.*

NOMBRE		
DE MAISONS.	DE MÉNAGES.	D'INDIVIDUS.
47	81	184

Il n'y a pas lieu de s'attacher à la différence que présenteraient ces chiffres avec les totaux de la liste nominative des habitants, puisque les chiffres ci-dessus s'appliquent à la population présente recensée le 7 mars, et les autres à la population résidente.

La liste nominative des habitants de la commune doit comprendre tous les habitants qui résident actuellement dans la commune, c'est-à-dire qui y habitent le plus ordinairement, qu'ils soient ou non présents au moment du recensement.

Il y a donc lieu d'y inscrire tous les individus, quel que soit leur âge, leur sexe ou leur condition, qui ont dans la commune un établissement permanent, une habitation personnelle ou de famille; et il n'y a pas lieu de distinguer s'ils y sont anciennement ou nouvellement établis, s'ils sont Français ou étrangers.

La liste nominative sera établie à l'aide des feuilles de ménage, qui donnent : 1° dans la première section, les habitants résidants, présents dans la commune au moment du recensement; 2° dans la deuxième section, les habitants qui résident habituellement dans la commune, mais qui en sont momentanément absents.

Il ne faudra pas transcrire sur la liste nominative les noms portés dans la troisième section de la feuille de ménage (hôtes de passage), puisqu'ils se rapportent à des personnes qui ne résident pas dans la commune.

Il n'y faudra pas non plus inscrire les noms des individus qui appartiennent aux catégories de population comptées à part conformément à l'article 2 du décret du 4 décembre 1925 (militaires, marins, détenus, élèves internes, etc.); ces individus figureront seulement *numériquement* dans le cadre spécial qui termine la liste nominative (cadre B, page 8 du modèle).

D'après les explications qui précèdent, ON DEVRA INSCRIRE SUR LA LISTE NOMINATIVE, ALORS MÊME QU'ILS N'AURAIENT PAS DE DOMICILE A EUX PROPRE OU QU'ILS SERAIENT MOMENTANÉMENT ABSENTS :

Les officiers ou sous-officiers qui ne sont pas logés avec la troupe dans les casernes ou quartiers, ainsi que les employés attachés aux établissements militaires;

Les gendarmes; les préposés des douanes;

Le personnel fixe des établissements désignés dans l'article 2 du décret du 4 décembre 1925, tels que directeurs, économies, surveillants, professeurs, employés, gardiens, concierges, gens de service;

Les membres des congrégations religieuses attachés à demeure à des établissements hospitaliers ou d'instruction dans la commune;

Les ouvriers domiciliés dans la commune qui travaillent momentanément au dehors;

Les malades résidant habituellement dans la commune et qui sont momentanément dans un hôpital ou une maison de santé;

Les élèves externes des établissements d'instruction publics et privés si leurs parents ou tuteurs résident dans la commune.

ON NE DOIT PAS INSCRIRE SUR LA LISTE NOMINATIVE, QUOIQUÉ PRÉSENTS :

Les militaires et marins casernés dans la commune (à l'exception des officiers et sous-officiers qui ne sont pas logés avec la troupe, et des gendarmes);

Les détenus dans les maisons centrales de force et de correction, les maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles, les maisons d'arrêt, de justice et de correction;

Les vieillards, les indigents, les infirmes et les aliénés, recueillis dans les dépôts de mendicité, les asiles et les hospices;

Les élèves *internes* des établissements d'instruction publics et privés, lycées, collèges communaux, écoles normales primaires, écoles spéciales, séminaires, maisons d'éducation et écoles publiques ou privées avec pensionnaires;

Les membres des communautés religieuses (à l'exception de ceux qui sont détachés d'une manière permanente au service des hospices ou des écoles dans la commune);

Les ouvriers étrangers à la commune occupés aux chantiers temporaires des travaux publics;

Les individus exerçant des professions ambulantes;

Les marins des canaux et des rivières qui n'ont d'autre habitation que leur bateau, et généralement tous les individus qui ne sont dans la commune qu'en passant et avec l'intention de retourner à leur résidence habituelle.



EXPLICATION SUR LE MODE DE FORMATION DE LA LISTE NOMINATIVE.

Chaque case ne portera qu'une seule inscription, de telle sorte que chaque page renferme trente noms, *ni plus, ni moins*, sauf la dernière. Les noms devront être lisiblement écrits. *Colonnes 1 et 2.* — Les noms des quartiers, sections, villages, hameaux ou rues seront écrits de manière à se trouver en regard des noms des individus qui sont les habitants de chacune de ces parties de la commune. On doit, en général, commencer le dénombrement par la partie centrale ou principale, le chef-lieu ou le bourg; de là on passera aux dépendances principales, puis aux habitations éparpillées. Dans les villes, on procédera par rues, quartiers, faubourgs, dans l'ordre alphabétique des rues.

Colonnes 3, 4 et 5. — On procédera par maison; dans chaque maison, par ménage. Il y aura pour chaque maison un numéro, qui sera le même pour tous les ménages qu'elle renferme. Chaque ménage se distinguera également par un numéro d'ordre. On ouvrira devant chaque numéro une accolade assez grande pour comprendre tous les individus d'un même ménage.

Colonnes 6 et 7. — On inscrira d'abord le chef de ménage, homme ou femme, puis la femme du chef, puis ses enfants, s'il en a; puis les descendants, parents ou alliés faisant partie du ménage; enfin, les domestiques, les employés et les ouvriers qui vivent en commun avec la famille.

Colonne 11. — On fera connaître dans cette colonne la situation de chaque individu par rapport au ménage dont il fait partie, c'est-à-dire qu'on indiquera s'il en est le chef ou l'un des membres, s'il y appartient en qualité de parent ou d'allié, ou seulement comme employé ou domestique à gages.

DESIGNATION		NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue,					NOMS DE FAMILLE.		PRÉNOMS.		ANNÉE	LIEU	NATIONA-	SITUATION	PROFESSION.
des QUAR- TIERS, villages ou hameaux.	DES RUES dans les villes.	des maisons	des ménages	des individus.	6	7	8	9	10	11	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.	LITÉ.	PAR RAPPORT au chef de ménage.	—
1	2	3	4	5											Pour les patrons, célé d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrire : patron.
Cornillon	Julien	1	1	1	1	Doriot	Emile	1	1867	Cornillon en France	chef	métayer	patron		
		1	1	2	2	Doriot née Raillant	Rosine	1	1879	id.	id.	ménagère		"	
			3	3	3	Mary	Joseph	1	1897	St Firmin Htes Alpes	id.	domestique	cultivateur	Doriot	
			4	4	4	Caron	Gustave	1	1897	Corcieac	1 id	chef	métayer	patron	
			5	5	5	Caron née Royer	Élise	1	1903	id	id	femme	ménagère	"	
			6	6	6	Caron	Paul	1	1921	id	id	fils	s. prof	"	
		2	2	7	7	Caron	Paullette	1	1929	Cornillon	id.	fille	id	"	
			8	8	8	Caron	Fernand	1	1901	Corcieac	id	frère	cultiv.	Caron	
			9	9	9	Caron	Émile	1	1864	Corcieac	id	frère	id	"	
			10	10	10	Caron née Didier	Céline	1	1867	id.	id.	mère	id.	"	
			11	11	11	Suya	Jules	1	1878	Cornillon en E.	id.	chef	métayer	patron	
			12	12	12	Suya	Henri	1	1901	id.	id	fils	cultiv.	"	
		3	3	13	13	Suya	Émile	1	1876	id	id	frère	id	"	
			14	14	14	Suya	René	1	1913	Grenoble	id.	neveu	s. prof.	"	
			15	15	15	Catin	Eugène	1	1878	Monastier de Clermont	id.	chef	métayer	patron	
		4	4	16	16	Catin née Bave	Sidonie	1	1879	Cornillon en E. Drôves	id	femme	ménagère	"	
			17	17	17	Catin	Louis	1	1906	Savars	id.	fils	cultiv.	"	
			18	18	18	Catin	Marie	1	1908	id.	id	fille	id	"	
		5	5	19	19	Suya	René	1	1857	Cornillon en E.	id.	chef	garde-champ	"	
			20	20	20	Ducruet	Germain	1	1860	Albiez le Jeune (Savoie)	id.	chef	cultiv.	patron	
		6	6	21	21	Ducruet née Olives	Marie	1	1876	id.	id	femme	ménagère	"	
			22	22	22	Ducruet	Alfred	1	1915	id.	id	fils	s. prof.	"	
			23	23	23	Jimenez	Alice	1	1919	id.	id.	petite fille	id.	"	
		7	7	24	24	Pavier	Anselme	1	1863	Cornillon en E.	id.	chef	Renouer	patron	
			25	25	25	Pavier née Royer	Julie	1	1866	Monastier du Percy	id.	femme	id	"	
		8	8	26	26	Chevalier née Estau	Marie	1	1866	Savars	id	chef	ménagère	"	
			27	27	27	Bonniot	Jeanne	1	1898	Cornillon en E.	id.	chef	Institutrice	"	
		9	9	28	28	Bonniot	Henri	1	1859	id.	id.	frère	Cultiv.	"	
			29	29	29	Bonniot née Gachet	Julie	1	1860	St Sébastien	id.	mère	ménagère	"	
						Ripert	Eloï	1	1870	Séchelles le Fort	id.	chef	garde-forestier	patron	

Pour les patrons,
célé d'entreprise,
ouvriers à domicile,
inscrire : patron.

Pour les employés
ou serviteurs, indi-
quer le nom du pa-
tron ou de l'entre-
prise qui les em-
ploie.

A. 80.

DESIGNATION		NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue,			NOMS		PRÉNOMS.		ANNÉE	LIEU	NATIONA-		SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage.		PROFESSION.	
des QUARTIERS, villages ou hameaux.	DES RUES dans les villes.	des maisons.	des ménages.	des individus.	DE FAMILLE.	6	7	de NAISSANCE.	de NAISSANCE.	LITÉ.	10	11	12	13		
9	10	31	Ripert né Dumaz	Berthe	1877	St Michel le Port	français	féminine	ménagère							
		32	Ripert	Audré	1913	Prébois	id.	fil	s. prof							
		33	Roux	Louis	1897	St Baudille et Pjet	id.	chef	cautonnier							
11	34	Roux né Gauthier	Lucie	1899	Pellaol	id.	féminine	ménagère								
		35	Roux	Yves	1905	Cornillon	id.	fil	s. prof							
		36	Giraud	Pierre	1850	St Michel le Port	id.	chef	cultiv.							
10	12	37	Giraud né Gamy	Marie	1885	Savars	id.	féminine	ménagère							
		38	Giraud	Josephine	1889	Cornillon	id.	fille	cultiv.							
		39	Martin	Yves	1891	id.	id.	chef	cultiv.							
11	13	40	Martin né Blaue	Séraphine	1887	Briauis	id.	mère	ménagère							
		41	Balme	Eugène	1869	Cornillon	id.	chef	cultiv.							
12	14	42	Balme né Vial	Zénecide	1889	Honestier de Peray	id.	féminine	ménagère							
1	15	43	Ruchaire né Daspé	Ernestine	1862	Salley	id.	chef	rentière							
		44	Chabot	Jean	1898	Forêt St. Julian (Hts. Alpes)	id.	chef	entrepreneur magasinier patron							
		45	Chabot	René	1902	id.	id.	sœur	ménagère Chabot							
		46	Chabot	Audré	1904	id.	id.	id.	id.							
		47	Chabot	Emilie	1908	id.	id.	id.	id.							
13	48	Chabot	Louis	1902	id.	id.	id.	id.	id.							
		49	Borel	Joseph	1906	Ancelle	id.	id.	id.							
		50	Borel	Frémé	1907	Forêt St. Julian (Hts. Alpes)	id.	id.	id.							
		51	Bonnat	Jules	1875	Cornillon	id.	chef	cultiv.							
14	52	Bonnat né Ruchaire	Marie	1894	Savars	id.	mère	ménagère								
		53	Bonnat	Marie	1883	Cornillon	id.	sœur	id.							
		54	Didier	Edward	1897	Pellaol	id.	chef	ménagère patron							
14	16	55	Didier né Bonnat	Anne	1892	Cornillon	id.	féminine	ménagère							
		56	Didier	Jean	1922	id.	id.	fil	sans prof							
		57	Rosset	Fernand	1906	La Mure	id.	domestique	cultiv.							
		58	Gaillard	Paul	1864	Cornillon	id.	chef	cultiv.							
15	19	59	Gaillard né Didier	Léonie	1875	Cordeac	id.	féminine	ménagère							
		60	Gaillard	Marguerite	1900	Cornillon	id.	fille	id.							

Pour les patrons,
chefs d'entreprise,
ouvriers à domicile,
inscrire : patron.

Pour les employés
ou ouvriers, indiquer
le nom du patron
ou de l'entreprise
qui les emploie.

ROCHY
DR 1000

Willard - Julien

DESIGNATION		NUMÉROS PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue.			NOMS DE FAMILLE.	PRÉNOMS.	ANNEE de NAISSANCE.	LIEU de NAISSANCE.	NATIONA- LITÉ.	SITUATION PAR RAPPORT AU chef de ménage.	PROFESSION.	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrire : patron.
		des QUAR- TIERS villes ou hameaux.	DES RUES dans les villes.	des maisons								
1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13
		16	20	61	Félix	Auris	1864	Cornillon en C.	franc	chef	cultivateur	
				62	Gaup	Germain	1889	Coignet	is.	chef	métayer patron	
				63	Gaup né Gay	Pauline	1892	Cornillon en C.	is.	femme	ménagère	
				64	Gaup	Fernand	1901	id	id	filz	sans prof	
		17	21	65	Gaup	Robert	1924	id.	id.	filz	id	
				66	Gay	Paul	1866	id.	id.	beau-père	is.	
				67	Gay né Gaillard	Emmier	1868	id.	id	bel. mère	id	
				68	Odezenne	Alphonse	1860	Condéac	id.	domestique	cultiv.	Gaup
				69	Mazet	Dominique	1891	Cornillon en C.	id	chef	id	
		18	22	70	Mazet né Chavillon	Emilie	1896	Les Salines Hautes (Drôme)	id	femme	ménagère	
				71	Mazet	Emilie	1891	Cornillon en C.	id	fille	id	
		19	23	72	Béranger	Hélène	1889	id.	id.	chef	cultiv.	
				73	Ripert	Scipolos	1875	id	id	chef	métayer	
				74	Charonne Ripert	Berthe	1909	id	id	fille	ménagère	
				75	Charonne né Ripert	Germaine	1907	id	id	id.	id	
				76	Ripert	Scipolos	1911	id	id	filz	cultiv.	
		20	24	77	Ripert	Emile	1914	id.	id	id.	sans prof	
				78	Ripert	Marcel	1918	id.	id.	id.	id.	
				79	Ripert	Aimée	1921	id.	id.	fille	id	
				80	Ripert	Simone	1923	id.	id.	id.	id.	
				81	Charron	Joseph	1893	La Mure	is.	génou	cultiv.	
				82	Ripert	Louis	1883	Cornillon en C.	is.	chef	métayer patron	
		21	25	83	Ripert	Louis	1847	id.	id.	père	sans prof	
				84	Ripert né Fuchain	Emilie	1858	St Baudille et Féjet	id.	mère	ménagère	
				85	Ripert	Élise	1888	Cornillon en C.	is.	sœur	id	
				86	Freychet	Léon	1880	id.	id.	domestique	cultiv.	Ripert
				87	Lothady	Maurice	1910	Paris	id.	domestique	cultiv.	Ripert
				88	Cheratier	Marius	1881	Cornillon en C.	id.	chef	métayer nation	
				89	Cheratier né Cave	Lydie	1893	Meus	id.	femme	ménagère	
		22	26	90	Cheratier	Edith	1930	Cornillon en C.	id.	fille	sans prof	

DÉSIGNATION		NOMBRES PAR QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue,			NOMS	PRÉNOMS.	ANNÉE de NAISSANCE.	LIEU de NAISSANCE.	NATIONA- LITÉ.	SITUATION PAR RAPPORT au chef de ménage.	PROFESSION.	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrire : patron.		
		des des QUA- Tiers, VIL- LES ou hameaux.	DES RUES dans les villes.	des maisons								Pour les employés ou ouvriers, indi- quer le nom du pa- tron ou de l'entre- prise qui les em- ploie.		
1	2	3	4	5										
Grand - Quoil					121	Balme	Alexandre	1903	St Genis	fr.	domestique	cultiv.	Bonnier	
					122	Frement	Jean	1882	Cornillon en Brie	fr.	chef	cultiv.		
					123	Frement né Cadet	Elsa	1889	St Jean de Maurice	fr.	femme	id.		
					124	Frement	Jeanne	1913	Cornillon en Brie	fr.	fille	sous prof		
	32	36			125	Frement	Marcel	1921	id.	id.	fil	id.		
					126	Frement	Gaston	1926	id.	id.	fil	id.		
					127	Oddosnée Gay	Louise	1889	St Jean de Maurice	id.	belles mères	id.		
	33	37			128	Toriol né Bernier	Emilie	1882	Cornillon en Brie	id.	chef	mineure		
					129	Bernard	César	1875	St Bonnet (Haute Loire)	id.	chef	cultiv.		
					130	Bernard né Baud	Marie	1886	St Sébastien	id.	femme	id.		
	34	38			131	Bernard	Albert	1913	Cornillon en Brie	id.	fil	sous prof		
					132	Douïol	Marqueta	1912	id.	id.	niece	bergère		
					133	Couval-Duterrail	Annie	1909	Besançon (Pouds)	id.	domestique	cultiv.	Bernard	
	35	39			134	Bonnier	Clara	1890	Cornillon en Brie	id.	chef	Institutrice		
					135	Mauthe	Joseph	1886	Villard de Lavaur	id.	chef	fermier	patron	
					136	Mauthe né Faure	Joséphine	1887	id.	id.	femme	cultiv.		
Grand - Quoil	36	40			137	Mauthe	Azé	1919	St Maurice en Brie	id.	fil	sous prof		
					138	Duclos	Elie	1909	La Mure	id.	domestique	cultiv.	Mauthe	
					139	Truven	Auguste	1908	La Croisat	id.	id.	id.		
					140	Duclos	Anne	1913	La Mure	id.	id.	id.		
					141	Audre'	Jules	1848	St Jean de Maurice	id.	chef	id.		
					142	Audre'	Jules	1873	Cornillon en Brie	id.	fil	id.		
	37	41			143	Audre' né Bonnel	Louise	1878	St Baudille et Rupt	id.	br	id.		
					144	Audre'	Clara	1899	Cornillon en Brie	id.	fille - fille	id.		
					145	Gay	Annie	1911	Corrèze	id.	domestique	id.	Audre'	
					146	Bayle	Albert	1877	Cornillon en Brie	id.	chef	cultiv.	justeau	
	38	42			147	Bayle né Chevalier	Louise	1890	id.	id.	femme	id.		
					148	Bayle né Telloux	Mélanie	1889	Salley	id.	niece	id.		
					149	Ripert	Louis	1909	Cornillon en Brie	id.	domestique	cultiv.	Bayle	
					150	Bayle	Auguste	1867	id.	id.	chef	cultiv.	patron	

RELEVE DES TOTAUX DE CHAQUE PAGE.

NUMÉROS des pages.	NOMBRE						NUMÉROS des pages.	NOMBRE						NUMÉROS des pages.	NOMBRE					
	de maisons.	de ménages.	d'individus.	de Français.	d'étrangers.	Report..		de maisons.	de ménages.	d'individus.	de Français.	d'étrangers.	Report..		de maisons.	de ménages.	d'individus.	de Français.	d'étrangers.	
1	8	9	30	30	0	51							101							
2	7	10	30	30	0	52							102							
3	7	7	30	30	0	53							103							
4	9	9	30	30	0	54							104							
5	7	7	30	30	0	55							105							
6	6	6	30	30	0	56							106							
7	3	3	18	11	1	57							107							
8						58							108							
9						59							109							
10						60							110							
11						61							111							
12						62							112							
13						63							113							
14						64							114							
15						65							115							
16						66							116							
17						67							117							
18						68							118							
19						69							119							
20						70							120							
21						71							121							
22						72							122							
23						73							123							
24						74							124							
25						75							125							
26						76							126							
27						77							127							
28						78							128							
29						79							129							
30						80							130							
31						81							131							
32						82							132							
33						83							133							
34						84							134							
35						85							135							
36						86							136							
37						87							137							
38						88							138							
39						89							139							
40						90							140							
41						91							141							
42						92							142							
43						93							143							
44						94							144							
45						95							145							
46						96							146							
47						97							147							
48						98							148							
49						99							149							
50						100							150							
Totaux A reporter.		47	81	192	191	1	A reporter.						A reporter.							

CHI
DE
L'ISLE

RÉCAPITULATION.

A. — TABLEAU RÉCAPITULATIF de la population inscrite sur la liste nominative et répartition de cette population en population agglomérée et population éparsse.

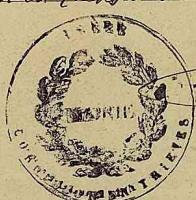
B. — TABLEAU RÉCAPITULATIF des populations comptées à part en exécution de l'article 2 du décret du 4 décembre 1925.

CATÉGORIES DE POPULATION.	NOMBRE		
	D'IN- DIVIDUS.	de FRANÇAIS.	D'ÉTRAN- GIERS.
1	2	3	
Militaires et marins des armées de terre et de mer logés dans les casernes ou quartiers.....			
Détenus dans les	Maisons centrales de force et de correction.... Maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles		
	Maisons d'arrêt, de justice et de correction.....		
Individus recueillis dans les	Dépôts de mendicité..... Asiles d'aliénés..... Hospices		
Elèves internes des	Lycées, collèges communaux et écoles normales primaires		
	Ecoles spéciales..... Séminaires		
	Maisons d'éducation et écoles avec pensionnat.....		
Membres des communautés religieuses, à l'exception de ceux qui sont détachés au service des hospices ou des écoles....			
Ouvriers étrangers à la commune occupés aux chantiers temporaires de travaux publics.....			
TOTAL de la population comptée à part.....	"	"	"

C. — RÉCAPITULATION GÉNÉRALE *de la population de la commune.*

Population agglomérée au chef-lieu (1 ^{re} section du cadre A ci-contre).....	14
Population éparsé (2 ^e section du cadre A).....	178
Population municipale.....	
(TOTAL du cadre A).....	192
Population comptée à part, conformément à l'article 2 du décret du	
(Total du cadre B ci-dessus).....	"
TOTAL GÉNÉRAL de la population de la commune.....	192
présents le jour du recensement.....	184
absents le jour du recensement.....	8
Dont {	
1925 ou 1926.....	9
1906 à 1924 (1 à 19 ans).....	94
1886 à 1905 (20 à 39 ans).....	94
1866 à 1885 (40 à 59 ans).....	40
1865 et antérieurement (60 ans et plus).....	39

A Cornillon-en-Gohelle le 28 mars 1926.



Le Magis

Le Maire,
Humber Béla